

PARTICIPATION DES FAMILLES Année scolaire 2020/2021

Droit d'inscription : 100 euros

Réservation pour l'internat : 50 euros à déduire

Droit de réinscription : 70 euros

de la première facture.

Ce montant inclut également l'assurance scolaire aux Mutuelles Saint Christophe. En cas de désistement, le droit d'inscription et la réservation de l'internat ne seront pas remboursés.

FACTURATION ANNUELLE

♦ **CONTRIBUTION DES FAMILLES : 500.00 Euros Règlement sur 10 mensualités**

♦ **FRAIS ANNEXES : 150.00 Euros (Fournitures et Sorties) à régler dès le début de l'année scolaire en un ou plusieurs chèques à votre convenance. Un montant de 60.00 euros pour les sorties avec l'internat. Cette somme n'est pas restituée aux familles en cas de départ anticipé.**

DEMI-PENSION / PENSION

Règlement sur 10 mensualités

♦ **4^{ème} et 3^{ème} :**

♣ **Demi-pension : 870.00 euros**

♣ **Pension : 2800.00 euros**

♦ **Bac Pro :**

♣ **Demi-pension : 820.00 euros**

♣ **Pension : 2600.00 euros**

Tous les frais sont à régler :

♣ **par prélèvement bancaire automatique (document « Mandat de prélèvement SEPA » à nous retourner dûment complété et signé accompagné d'un RIB)**

♣ **par chèque à l'ordre du « Lycée Le Roc Blanc » (10 chèques à remettre au plus tard le 20/09/2020 selon votre échéancier et seront remis en banque chaque mois)**

♣ **En espèces**

Réduction Contribution des Familles :

♦ **30 % pour le 2^{ème} enfant inscrit dans l'établissement**

♦ **50 % pour le 3^{ème} enfant inscrit dans l'établissement**

Une caution de 80 euros est demandée aux familles des élèves internes. Cette caution sera déduite de la dernière mensualité déduction faite des éventuels « dégâts » enregistrés au cours de l'année (clef perdue, détérioration de matériel...).

Un tarif de solidarité peut être accordé selon certains critères. Ce tarif est soumis à l'approbation d'une commission qui se réunira chaque trimestre pour étudier au cas par cas les demandes éventuelles.

Un dossier de bourses du Ministère de l'Agriculture peut être fait et les sommes allouées seront déduites du montant à régler, tout comme l'aide à la demi-pension versée par le Conseil Départemental à certains élèves de 4^{ème} et 3^{ème}.

TABLEAUX RECAPITULATIFS

4EME ET 3EME

Le versement du Droit d'inscription de 100 € ou de réinscription 70 € et de la réservation de l'internat 50€ se font à l'inscription.

	EXTERNE	DEMI-PENSIONNAIRE	INTERNE
SORTIES ET FOURN.	150 €	150 €	150 €
SORTIES INTERNAT			60 €
CONTRIBUTION DES FAMILLES	500 €	500 €	500 €
DEMI PENSION OU PENSION		870 €	2800 €
TOTAL	650 €	1 520 €	3 510 €
Sur 10 mois	Soit 65 € par mois	Soit 152 € par mois	Soit 351 € par mois

BAC PRO

Le versement du Droit d'inscription de 100 € ou de réinscription 70 € et de la réservation de l'internat 50€ se font à l'inscription.

	EXTERNE	DEMI-PENSIONNAIRE	INTERNE
SORTIES ET FOURN.	150 €	150 €	150 €
SORTIES INTERNAT			60 €
CONTRIBUTION DES FAMILLES	500 €	500 €	500 €
DEMI PENSION OU PENSION		820 €	2600 €
TOTAL	650 €	1 470 €	3 310 €
Sur 10 mois	Soit 65 € par mois	Soit 147 € par mois	Soit 331 € par mois

En cas d'absence, les repas seront déduits seulement à compter de 5 jours consécutifs d'arrêt pour la demi-pension et à partir d'une semaine complète d'absence pour l'internat.

Les repas pris le mercredi midi par les demi-pensionnaires ou exceptionnellement par les externes seront facturés en sus au tarif de 6.00 €. Les élèves demi-pensionnaires et internes qui resteraient dans l'établissement pendant leur stage seront facturés en sus.

Tout élève inscrit en début d'année en demi-pension ou en internat s'engage à l'être tout au long de l'année scolaire. En cas de changement tout mois commencé sera dû.

Un élève remis à sa famille pour indiscipline (exclusion temporaire) ne peut prétendre à aucune remise.